
FORMULAIRE RELATIF A L'APPEL A PROJETS
PROJET THEATRE 320 VOLTS

Pour que la demande soit recevable :

- Le projet doit être initié durant la saison 2014/2015 et se terminer au plus tard le 31 décembre 2015.
- Le demandeur doit être une compagnie de théâtre amateur composée d'au moins cinq membres et avoir son siège dans une des communes du territoire de la Province de Namur.
- La compagnie peut jouer en français ou en wallon. Il ne peut s'agir d'un premier projet. Les demandeurs qui ont déjà bénéficié d'une subvention provinciale et qui n'ont pas restitué tout ou partie de cette subvention suite à un rapport de contrôle négatif établi par le Collège provincial de Namur.
- Le dossier de candidature doit être envoyé, dans les 3 mois à dater de la publication du présent appel, au Directeur général (Province de Namur – Place Saint-Aubain, 2 à 5000 Namur) et doit comprendre :
 - le texte du spectacle ;
 - une motivation quant au choix du texte
 - les envies de mise en scène
 - les noms des participants au projet ;
 - un calendrier des échéances (répétitions, dates de représentations).

1. DEMANDEUR

- 1.1. Dénomination complète :
-
- 1.2. Adresse :
- 1.3. Téléphone :
- 1.4. Courriel :
- 1.5. Personne de contact :
- 1.6. Coordonnées de la personne de contact :
-
- 1.7. Bénéficiez-vous d'un contrat de gestion, d'un contrat-programme ou tout autre convention auprès d'un organisme public et lequel ?
-

2. DOCUMENTS À JOINDRE

- 2.1. Les statuts de l'association, s'il échet.
- 2.2. Le rapport d'activité de l'année écoulée.
- 2.3. Les comptes de l'association, approuvés et certifiés sincères et conformes, de l'année précédente (où apparaît distinctement le subside provincial éventuellement octroyé).
- 2.4. Le budget prévisionnel de la manifestation, en dépenses et en recettes (y compris les aides sollicitées auprès des Villes et/ou Communes et autres pouvoirs publics ou parapublics ainsi que des sponsors privés)

3. ACTIVITÉ POUR LAQUELLE UNE SUBVENTION EST DEMANDÉE

